

l'hostie, il la prend par le milieu entre le pouce et l'index des deux mains, l'élève sur le calice, puis avec le pouce et l'index des deux mains il la rompt respectueusement en deux parties égales, disant, *Per eundem Dominum nostrum*. Il met sur la patène la moitié qu'il a entre les deux doigts de la main droite, et de ces deux doigts il rompt une parcelle de l'autre moitié, en continuant, *Qui tecum vivit et regnat*, remet de la main gauche cette autre moitié sur la patène, en disant, *In unitate Spiritus Sancti Deus*; et, tenant de la main droite sur le calice la petite partie qu'il a détachée de l'hostie, il dit à intelligible voix, *Per omnia sæcula sæculorum*. Le servant ayant répondu, *Amen*, le célébrant, tenant toujours la parcelle de la main droite, fait trois signes de croix sur le calice d'un bord à l'autre, en même temps qu'il dit, *Pax Domini sit semper vobiscum*. Après la réponse, *Et cum spiritu tuo*, il laisse tomber la parcelle dans le calice, en disant tout bas, *Hæc commixtio*; il purifie ses doigts sur le calice, le couvre avec la pale, fait la génuflexion, s'incline les mains jointes, et dit d'une voix intelligible, *Agnus Dei*. A ces mots, *Miserere nobis*, il se frappe la poitrine de la main droite, ayant la main gauche sur le corporal; ce qu'il fait aussi en disant, *Dona nobis pacem*. Ensuite, s'inclinant médiocrement, tenant les mains jointes sur l'autel, et les yeux fixés sur le Saint Sacrement, il dit tout bas l'oraison *Domine Jesu Christe, qui dixisti*, qu'il omet cependant aux messes des morts; l'oraison *Domine Jesu Christe, fili Dei vivi*, et l'oraison *Perceptio corporis tui* (1).

365. Après avoir achevé ces trois oraisons, le prêtre fait la génuflexion, et en se relevant il dit à voix basse, *Panem caelestem accipiam*. Il prend respectueusement sur la patène, entre le pouce et l'index de la main droite, et avec le secours de la gauche, les deux parties de l'hostie, et les tient de la main gauche, ayant la patène dessous entre l'index et les autres doigts, sans appuyer les coudes sur l'autel, et sans toucher le corporal; puis s'inclinant un peu, il dit trois fois d'une voix tant soit peu élevée, *Domine, noscum dignus*, disant tout bas, *Ut intres*, sans se tourner de côté comme font quelques prêtres. Après cela, il prend les deux parties de l'hostie avec le pouce et l'index de la main droite, fait le signe de croix avec l'hostie sur la patène qu'il tient de la main gauche, en même temps qu'il dit, *Corpus Domini nostri Jesu Christi*, faisant une inclination au mot *Jesu*. Ce signe de croix ne doit point

(1) Rubricæ Missalis.

dépasser les limites de la patène. Ensuite, il s'incline médiocrement, ayant les coudes appuyés sur l'autel, prend avec respect la sainte hostie, replace la patène sur le corporal, se relève, joint les mains en les élevant jusqu'au menton, et s'arrête un instant à la pensée de la grande action qu'il vient de faire, *aliquantulum quiescit in meditatione sanctissimi sacramenti*: ALIQUANTULUM, un instant, qui doit être très-court. Puis, mettant la main gauche sur le corporal, ou, mieux, sur le pied du calice, il ouvre le même calice en disant, *Quid retribuam Domino*, fait la génuflexion, écarte un peu le calice, s'il en est besoin, recueille avec la patène les parcelles qui peuvent se trouver sur le corporal, et les fait tomber dans le calice en purifiant la patène et ses doigts. Ensuite, prenant de la main droite le calice au-dessous du nœud, et la patène de la main gauche, il dit, *Calicem salutaris accipiam*; fait le signe de la croix avec le calice, en disant, *Sanguis Domini*, incline la tête au mot *Jesu*; et, tenant la patène au-dessous du calice, il prend respectueusement tout le précieux sang avec la parcelle qu'il y a mise (1). Si la parcelle demeurerait attachée au calice, il pourrait la tirer avec le doigt sur le bord du calice, ou la prendre avec le vin qu'on y verse ensuite (2).

366. Nous avons dit plus haut ce qu'il faut faire lorsque le prêtre, en communiant sous l'une ou sous l'autre espèce, s'aperçoit que l'hostie ou le contenu du calice n'est point matière compétente du sacrifice (3). Mais que fera le prêtre, lorsque, en se préparant à prendre le précieux sang, il aperçoit dans le calice une mouche, une araignée, un insecte quelconque? Il le retire aussitôt, et prend le précieux sang, s'il ne craint pas de vomir. La messe étant finie, il lave l'insecte dans du vin, le brûle, et jette le tout dans la piscine de l'église. S'il ne croit pas pouvoir communier sans s'exposer à un vomissement, il déposera les saintes espèces dans un vase, et les gardera dans le tabernacle ou dans un lieu décent, jusqu'à ce qu'elles soient desséchées ou essentiellement altérées, pour les jeter ensuite dans la piscine. Mais alors il fera une nouvelle consécration, en reprenant à *Simili modo*, après avoir fait l'oblation du vin, au moins mentalement (4). Dans ce cas, il ne serait point nécessaire de renouveler la consécration du pain (5). Nous ajouterons qu'on ne devrait pas même recommencer la consécration du vin,

(1) Rubricæ Missalis. — (2) Ibidem. — (3) Voyez le n° 182. — (4) Rubricæ Missalis, de Defectibus. — (5) Collet, *Traité des Saints Mystères*, ch. 14. n° 6.

si le célébrant n'avait remarqué l'insecte dans le calice qu'après avoir pris une partie du précieux sang, ou si, l'ayant remarqué auparavant, il avait cru pouvoir en prendre un peu, sans oser prendre le tout dans la crainte d'un accident; car alors rien ne manquera à l'intégrité du sacrifice.

On demande encore ce que doit faire un prêtre lorsqu'il vomit les saintes espèces, ou qu'il s'aperçoit après la communion qu'elles étaient empoisonnées. Dans le premier cas, il doit les mettre dans un vase et les conserver jusqu'à ce qu'elles soient corrompues, et les jeter ensuite dans la piscine. Dans le second, il doit chercher à s'en débarrasser en prenant les précautions convenables; et, après avoir vomi, il les conservera jusqu'à ce qu'elles soient altérées. Mais faudra-t-il alors renouveler la consécration? Il ne doit la renouveler ni dans le premier ni dans le second cas. La raison en est que le sacrifice a tout ce qui est nécessaire à son essence et à son intégrité (1).

367. Après avoir pris le précieux sang, le prêtre dit à voix basse, *Quod ore sumpsimus*, en même temps qu'il présente de la main droite le calice au servant pour en recevoir le vin de l'ablution, tenant la main gauche sur le corporal avec la patène. Il fait verser dans le calice à peu près autant de vin qu'il en a consacré, et tourne légèrement le calice en tout sens pour recueillir les restes du précieux sang; il doit prendre l'ablution du même côté par où il a communiqué; et, en la prenant, il tient encore la patène de la main gauche sous le menton. Ayant purifié le calice, le prêtre place la patène sur le corporal du côté de l'évangile, prend la coupe du calice à deux mains avec les six doigts inférieurs, tenant les index et les pouces sur l'ouverture, fait l'inclination à la croix, va du côté de l'épître, et purifie les index et les pouces, ainsi que ceux des autres doigts qui auraient touché le Saint Sacrement, d'abord avec du vin et ensuite avec de l'eau en plus grande quantité. Il dit en même temps, *Corpus tuum, Domine, quod sumpsi* (2). Ensuite, il place le calice sur l'autel hors du corporal, essuie ses doigts avec le purificateur, prend le calice de la main droite, boit d'un seul trait l'ablution, tenant de la main gauche le purificateur sous le menton, et essuie sa bouche et le calice avec le purificateur. S'il restait quelque particule de l'hostie dans le calice, ou sur la patène, ou sur le corporal, il faudrait la prendre, quoiqu'on ne fût plus à jeun (3). Après avoir pris la der-

(1) Voyez Collet, *Traité des Saints Mystères*, ch. 14. n° 13. — (2) *Rubricæ Missalis*. — (3) Voyez le n° 200.

nière ablution, le prêtre dépose le calice sur l'autel, du côté de l'évangile et en dehors du corporal, met dessus la patène avec la palle et le voile, plie le corporal, le met dans la bourse qu'il place sur le calice, et remet le tout au milieu de l'autel comme au commencement de la messe.

368. Le calice étant replacé sur l'autel, il va, les mains jointes, lire l'antienne ou la communion du côté de l'épître; il la lit à intelligible voix; puis, retournant de la même manière au milieu de l'autel, il le baise, se tourne vers le peuple, et dit comme à l'ordinaire, *Dominus vobiscum*; après quoi il retourne au livre, et dit l'oraison *Post communionem*, et toutes celles qui doivent se dire, plaçant le mot *Oremus* avant la première, et la seconde avec l'inclination à la croix. Les oraisons achevées, il ferme le livre, à moins qu'il ne faille dire un évangile particulier à la fin de la messe; se rend au milieu de l'autel, le baise, et, se tournant vers le peuple, il répète, *Dominus vobiscum*; il joint les mains, et, sans incliner la tête, il dit, du côté du peuple, *Ite, missa est*, si on a dit le *Gloria* à la messe; ou, *Benedicamus Domino*, si on n'a pas dit le *Gloria*. Ensuite, joignant les mains sur l'autel, et tenant la tête inclinée, il dit à voix basse, *Placeat tibi, sancta Trinitas*, étend les mains séparément sur l'autel, le baise au milieu, se redresse, lève au ciel les yeux et les mains qu'il rejoint aussitôt, et dit à haute voix, en faisant inclination, *Benedicat vos omnipotens Deus*; puis, tenant les mains jointes et les yeux baissés, *demissis oculis ad terram*, il se tourne vers le peuple par le côté de l'épître, et, la main gauche sur la poitrine, il étend la main droite dont tous les doigts sont unis, et bénit le peuple en disant, *Pater, et Filius, et Spiritus Sanctus*. Il ne fait qu'un seul signe de croix. Après la bénédiction, il achève le tour, et se rend au côté de l'évangile. Là, il dit *Dominus vobiscum*, les mains jointes, et, faisant le signe de la croix avec le pouce droit, d'abord sur l'autel ou sur le livre, si on peut le faire commodément, ensuite sur lui-même au front, sur la bouche et sur la poitrine, il dit l'évangile selon saint Jean, *Initium sancti evangelii*, ou l'évangile propre au jour. A ces mots, *Verbum caro factum est*, il fait la génuflexion vers le livre, ayant les mains séparées sur l'autel; et, se relevant aussitôt, il achève le reste. Quand il a fini, il ne baise pas le livre; va au milieu de l'autel, fait une inclination à la croix, prend le calice de la main gauche en tenant la main droite sur la bourse, se retourne par le côté de l'épître, et descend jusqu'au dernier degré de l'autel, où il fait la génuflexion

si le Saint Sacrement se trouve dans le tabernacle, ou, s'il ne s'y trouve pas, une inclination profonde à la croix. Il se couvre de sa barrette, et retourne à la sacristie, en récitant le cantique *Benedicite omnia opera* (1), ou quelque autre cantique. Arrivé à la sacristie, il salue la croix, se découvre, et dépose ses ornements un à un, selon l'ordre inverse de celui qu'il a suivi en les prenant. Après avoir quitté les ornements sacrés, le prêtre fait son action de grâces. Il n'imitera point Judas, qui sortit aussitôt après avoir reçu la communion : *Cum accepisset buccellam, exivit continuo* (2).

369. L'ordre que nous avons suivi jusqu'ici, se modifie pour la messe des morts. A celle-ci, le prêtre ne dit point le psaume *Judica me* avant la confession. En commençant l'*Introït*, il ne fait point sur lui le signe de la croix, mais il le fait sur le livre avec la main droite, comme s'il bénissait quelqu'un sans le toucher, ayant la main gauche posée sur le livre. Il omet le *Gloria Patri*, le *Gloria in excelsis*, le *Jube, Domine, benedicere*, avec le *Dominus sit in corde meo*. Il ne baise point le livre à la fin de l'évangile; il ne dit point le *Credo*, ne bénit point l'eau qu'il verse dans le calice; mais il dit l'oraison *Deus qui humanæ substantiæ*. Il omet le *Gloria Patri* à la fin du psaume *Lavabo*. A l'*Agnus Dei*, il ne dit point *Miserere nobis*, ni *Dona nobis pacem*; mais il dit, *Dona eis requiem* chaque fois, ajoutant *sempiternam* à la dernière, sans se frapper la poitrine. Des trois oraisons qui se récitent avant la communion, il supprime la première. A la fin de la messe, il ne dit pas, *Ite, missa est*, ni *Benedicamus Domino*; mais il dit, *Requiescant in pace*. Il ne donne point la bénédiction; mais après avoir dit, *Placeat*, il baise l'autel; il lit à l'ordinaire l'évangile selon saint Jean.

On trouve dans les rubriques du missel les règles particulières aux messes solennelles, et à celles qu'on célèbre avec le Saint Sacrement, ou en présence du Pape, d'un cardinal, du métropolitain, de l'évêque diocésain : on doit y recourir dans l'occasion (3). Quant aux rubriques qui concernent les messes ordinaires, nous avons cru devoir les rapporter ici, en indiquant les fautes que l'on commet le plus souvent, par cela même qu'elles sont légères. Cependant, tout est grand dans les cérémonies de l'Église, surtout dans celles qu'elle prescrit pour la célébration des saints mystères.

(1) Rubricæ Missalis. — (2) Joan c. 13. v. 30. — (3) On peut lire la *Pratique des cérémonies de l'Église selon l'usage romain*, par Du Molin, in-8°.

## ARTICLE VII.

*Des Fautes que l'on commet le plus souvent en disant la Messe.*

370. C'est une faute de faire une inclination au lieu de faire la génuflexion. Le prêtre doit faire la génuflexion : 1° quand il passe devant un autel où l'on dit la messe, depuis la consécration jusqu'à la communion. 2° En arrivant à l'autel et en le quittant, si le Saint Sacrement est dans le tabernacle. 3° En commençant la messe. 4° Toutes les fois que, dans l'épître, le trait ou l'évangile, le Missel prescrit une génuflexion. 5° Au *Credo*, depuis ces mots, *Et incarnatus est*, jusqu'à *Homo factus est*. 6° Après l'élévation, toutes les fois qu'il doit toucher l'hostie ou découvrir le calice : il fait alors la génuflexion avant et après. 7° A la fin de l'évangile de saint Jean, en disant, *Et verbum caro factum est*. Il fait encore la génuflexion, lorsque le Saint Sacrement est exposé, chaque fois qu'il arrive au milieu de l'autel ou qu'il le quitte, comme aussi avant de se tourner vers le peuple, et après qu'il s'est retourné. Il la fait enfin à *Flectamus genua*. Pour bien faire la génuflexion, il ne suffit pas de fléchir le genou, on doit le fléchir jusqu'à terre.

371. C'est une faute de confondre l'inclination médiocre avec l'inclination simple, et l'inclination profonde avec la médiocre. L'inclination simple, plus communément appelée *inclination de tête*, est celle que l'on fait en inclinant la tête avec un mouvement à peine sensible des épaules. L'inclination médiocre se fait quand on incline sensiblement et la tête et les épaules. L'inclination profonde est celle par laquelle on s'incline de manière à pouvoir toucher les genoux de l'extrémité des mains.

Or, le célébrant doit faire l'inclination simple : 1° Quand il arrive au milieu de l'autel, ou qu'il le quitte, ou qu'il passe par devant; à moins que la Rubrique ne l'oblige à faire une inclination plus grande, ou à baiser l'autel, ou à fléchir le genou. 2° Au *Gloria Patri* du psaume *Judica me*, à celui de l'*Introït* et à celui du *Lavabo*. 3° A ces mots du *Gloria in excelsis*, savoir : *Deo; Adoramus te; Gratias agimus tibi; Suscipe deprecationem nostram; Jesu Christe*. 4° Toutes les fois qu'il dit *Oremus*; lorsqu'il rencontre le saint nom de *Jésus*. Cette inclination se fait toujours vers la croix ou vers le Saint Sacrement, si ce n'est à l'évangile, où elle se fait au livre. 5° Au nom de *Marie*, au nom des saints dont on dit la messe, ou dont on fait commémoration à l'office, et au nom de notre saint père le Pape. Dans ces différents cas,

l'inclination se fait au livre. 6° A ces mots du *Credo*, savoir : *Deum ; Jesum Christum ; simul adoratur*. 7° A *Deo nostro*, après *Gratias agamus Domino*. 8° Aux deux *Memento* ; on demeure la tête inclinée durant la recommandation qu'on fait des vivants et des morts. 9° A *Tibi gratias agens*, avant l'une et l'autre consécration. 10° A *Per Christum Dominum nostrum*, qui précède *Nobis quoque peccatoribus*. 11° En carême, à *Humiliate capita vestra Deo*. 12° Lorsqu'il achève ces paroles, *Benedicat vos omnipotens Deus*.

372. L'inclination médiocre se fait : 1° A *Deus tu conversus*, jusqu'après avoir dit, *Oremus*, de la prière *Aufer a nobis*. 2° A l'oraison *Oramus te per merita sanctorum*, qu'on dit étant arrivé à l'autel. 3° A *In spiritu humilitatis*. 4° A *Suscipe, sancta Trinitas*. 5° A *Sanctus*, jusqu'à *Benedictus* exclusivement. 6° Lorsqu'on prononce les paroles de la consécration. 7° A l'*Agnus Dei*, jusqu'à la fin. 8° Aux trois oraisons qui précèdent la communion. 9° A *Domine, non sum dignus*, pendant tout le temps que dure cette prière. 10° Lorsqu'on communique sous l'espèce du pain. 11° A *Placeat tibi, sancta Trinitas*, jusqu'à la fin de cette oraison.

373. Le célébrant fait l'inclination profonde : 1° Lorsqu'il arrive à l'autel pour dire la messe, si le Saint Sacrement n'est point dans le tabernacle. 2° Lorsqu'il est descendu de l'autel pour commencer la messe, si le Saint Sacrement n'y est pas. 3° Pendant qu'il dit le *Confiteor*, et jusqu'à ce qu'il ait répondu, *Amen*, au *Misereatur tui* du servant. 4° A *Munda cor meum ; Jube, Domine, benedicere ; Dominus sit in corde meo*. 5° A *Te igitur*, jusqu'à *petimus* inclusivement. 6° A *Supplices te rogamus*, jusqu'à *ut quotquot*. 7° A la fin de la messe, au bas des degrés, dans le même cas où l'on doit la faire en arrivant à l'autel.

374. C'est une faute de faire le signe de croix en l'air sans se toucher le front, la poitrine et les épaules. C'est encore une faute de tracer la croix sur sa poitrine, comme font quelques-uns sans porter la main à l'une et à l'autre épaule. Le célébrant fait sur lui le signe de la croix : 1° Au commencement de la messe, lorsqu'il dit, *In nomine Patris*. 2° Aux mots, *Adjutorium nostrum*. 3° A *Indulgentiam*. 4° A l'*Introït*, excepté aux messes des morts, où il le fait sur le Missel sans le toucher. 5° A la fin du *Gloria in excelsis*. 6° Aux deux évangiles, avec le pouce de la main droite, au front, sur la bouche et sur la poitrine. C'est une faute de faire ce signe de croix, comme le font quelques prêtres, en tirant une ligne traînante du front à la poitrine, sans faire la ligne transversale qui

forme la croix conjointement avec la ligne perpendiculaire. 7° A la fin du *Credo*. 8° A *Benedictus qui venit*. 9° A ces paroles du canon, *Omni benedictione celesti*. 10° Au *Libera nos*, avec la patène, quand il dit, *Da propitius pacem*. 11° Avec l'hostie, en disant, *Corpus Domini nostri Jesu Christi, etc.* 12° Avant de prendre le précieux sang avec le calice, en disant, *Sanguis Domini nostri, etc.*

375. C'est une faute de ne pas baiser l'autel, lorsqu'on doit le faire conformément à l'ordre de la messe. On baise l'autel : 1° Après y être monté, à ces mots, *Quorum reliquæ hic sunt*. 2° Avant de se tourner pour dire *Dominus vobiscum*. 3° A *Orate, fratres*. 4° A *Uti accepta habeas*, au commencement du canon. 5° A *Ex hac altaris participatione*, dans la prière *Supplices*. 6° Après avoir dit la prière, *Placeat tibi, sancta Trinitas*, à la fin de la messe, lors même qu'on ne donnerait point la bénédiction.

376. C'est une faute de ne point élever les yeux aux endroits marqués par la Rubrique. Le célébrant doit élever les yeux : 1° A *Munda cor meum*. 2° A *Suscipe, sancte Pater*. 3° A *Offerimus tibi, Domine*, durant toute l'oraison. 4° A *Veni, sanctificator*. 5° A *Suscipe, sancta Trinitas*. 6° A *Deo nostro*, après *Gratias agamus Domino* de la préface. 7° A *Te igitur*, au commencement du canon. 8° A *Elevatis oculis*, avant la consécration de l'hostie. 9° Pendant les deux élévations du Saint Sacrement, qu'il doit suivre des yeux. 10° A *Benedicat vos*, à la fin de la messe. C'est une faute de ne pas baisser les yeux lorsqu'on se tourne vers le peuple pour dire le *Dominus vobiscum*, l'*Orate, fratres*, et pour donner la bénédiction ; c'est une faute que l'on ne commet que trop souvent, soit par dissipation, soit sous le vain prétexte de voir si tout se passe avec ordre dans l'église.

377. C'est une faute de ne pas tenir les mains comme il le faut pendant la célébration des saints mystères. Or, le célébrant doit avoir les mains jointes devant la poitrine : 1° Au commencement de la messe, jusqu'à ce qu'il soit arrivé à l'autel. 2° Au *Kyrie, eleison*, et au *Gloria in excelsis*. 3° Toutes les fois qu'il se tourne vers l'autel pour le *Dominus vobiscum*, l'*Orate, fratres*, et la bénédiction. 4° Pendant qu'il récite le *Munda cor meum*, et le *Jube, Domine, benedicere, etc.* 5° Pendant l'évangile, le *Credo* et l'offertoire. 6° Au *Sanctus*, jusqu'à *Benedictus* exclusivement. 7° Aux deux *Memento*, pendant lesquels il peut les élever *usque ad faciem*, comme le dit la Rubrique. 8° Durant la méditation, immédiatement après la communion sous l'espèce du pain.

9° A la conclusion des oraisons. 10° Au dernier évangile. 11° Toutes les fois qu'il va du milieu de l'autel à un des côtés et qu'il en revient, à moins qu'une des mains ne soit occupée.

378. Il doit tenir les mains jointes sur le bord de l'autel : 1° A *Oramus te*, jusqu'à *Sanctorum tuorum* inclusivement. 2° A *In spiritu humilitatis*. 3° A *Suscipe, sancta Trinitas*. 4° A *Te igitur*, au commencement du canon, jusqu'à *petimus* inclusivement. 5° A l'adoration de l'hostie avant l'élévation. 6° A *Supplices te rogamus*, jusqu'à *Ex hac altaris*. 7° Aux trois oraisons avant la communion. 8° A *Placeat tibi, sancta Trinitas*.

Il étend les mains, les élève jusqu'aux épaules et les rejoint aussitôt : 1° En disant *Gloria in excelsis*; il les joint à *Deo*. 2° En disant *Credo*, il les joint à *In unum Deum*. 3° A *Veni, sanctificator*. 4° A *Gratias agamus*, de la préface. 5° Aux deux *Memento*. 6° A *Fiat dilectissimi*. 7° A *Benedicat vos*, à la fin de la messe.

Il étend les mains et les rejoint sans les élever, lorsqu'il dit, *Oremus, Dominus vobiscum. Orate, fratres*.

379. Il tient les mains étendues devant lui et élevées à la hauteur des épaules : 1° Aux collectes, aux secrètes et aux post-communions, jusqu'à la conclusion. 2° A *Sursum corda*, et depuis *Vere dignum est*, jusqu'à la fin de la préface. 3° Au canon, sauf les exceptions indiquées dans le Missel. 4° Au *Pater*.

Il pose les mains séparées et étendues sur l'autel : 1° Toutes les fois qu'il doit baiser l'autel et faire la genuflexion. 2° Pendant l'épître, à moins qu'il ne les tienne sur le livre ou sur le pupitre. 3° A *Per omnia sæcula*, et *Dominus vobiscum*, de la préface. 4° Au *Per omnia* qui précède le *Pater*.

Il pose la main droite sur l'autel : 1° Toutes les fois que la gauche est occupée à tourner les feuillets du Missel. 2° A *Domine, non sum dignus*, si ce n'est lorsqu'il se frappe la poitrine.

Il pose la main gauche sur l'autel : 1° Lorsque la main droite est occupée à quelque chose, à moins qu'il ne doive la mettre ou sur le livre ou au-dessous de la poitrine, comme quand il fait le signe de la croix sur lui ou sur les assistants. 2° Toutes les fois qu'il bénit l'hostie ou le calice séparément, ou les deux ensemble. 3° A *Nobis quoque peccatoribus*. 4° A *Libera nos, quæsumus*. 5° Depuis le premier *Miserere nobis* de l'*Agnus Dei*, jusqu'à *Dona nobis pacem* inclusivement. Il met la main gauche au-dessous de la poitrine, au *Confiteor*, lorsqu'il se frappe la poitrine, en disant, *Mea culpa*; quand il fait signe de la croix sur lui, ou qu'il bénit le peuple.

380. C'est une faute de dire à haute voix ce qui doit se dire à voix médiocre, et de dire à voix médiocre ce qu'on doit dire à voix basse ou *secrète*. Le prêtre dit à voix haute : 1° Les prières du commencement de la messe jusqu'à *Oremus* inclusivement, avant *Aufer a nobis*. 2° L'*Introit*, le *Kyrie*, le *Gloria in excelsis*. 3° Le *Dominus vobiscum*, toutes les fois qu'on le dit. 4° Les collectes, l'épître, le graduel, l'alleluia et son verset ou le trait, ainsi que la prose. 5° L'évangile, le *Credo*, et l'offertoire. 6° La préface. 7° *Per omnia sæcula*, et ce qui suit, jusqu'à la fin du *Pater*. On répond *Amen* à voix basse. 8° *Per omnia sæcula* et *Pax Domini*. 9° L'*Agnus Dei*, la communion, et les post-communions. 10° L'*Ite missa est*, ou le *Benedicamus*, ou *Requiescant in pace*; la bénédiction et l'évangile.

On dit d'une voix médiocre : 1° L'*Orate, fratres*. 2° Le *Sanctus* et le *Benedictus*. 3° *Nobis quoque peccatoribus*. 4° Le *Domine, non sum dignus*, chaque fois qu'on le dit.

On prononce à voix basse, *submissa voce, secreto*, tout ce qui n'est pas marqué comme devant être dit tout haut ou à voix médiocre.

381. C'est une faute de placer le corporal sur le voile du calice, sans le renfermer dans la bourse, soit en allant de la sacristie à l'autel, soit en revenant de l'autel à la sacristie. C'est encore une faute de déplier le corporal tout entier au commencement de la messe en laissant toucher dessus l'extrémité du voile, qui peut enlever les parcelles qui se seraient dérobées à l'œil du célébrant dans les messes précédentes. Le plus sûr est de laisser le corporal plié jusqu'au moment de l'oblation. C'est une faute de retourner à l'autel sans avoir répété l'*Introit*, ou de dire, en allant du côté de l'épître à l'autel, le *Kyrie, eleison*, le *Munda cor meum*, ou la conclusion, la post-communion.

C'est une faute de faire le signe de la croix soit avec la patène et l'hostie, à *Suscipe, sancte Pater*, soit avec le calice, à *Offerimus tibi*, avant d'avoir entièrement achevé l'une et l'autre de ces prières.

C'est une faute de dire pendant ou après l'élévation les paroles, *Hæc quotiescumque feceritis, etc.*; car on doit les dire immédiatement après la consécration, tandis qu'on remet le calice sur l'autel.

C'est une faute de s'appuyer sur l'autel, à *Domine, non sum dignus*; ou de se tourner à demi vers le peuple, ou d'étendre entièrement le bras pour se frapper la poitrine, tandis qu'on ne doit remuer que le poignet.

C'est une faute de se tourner vers la croix, à *Verbum caro factum est*, pour faire la genuflexion. On doit la faire vers le livre ou le carton qui renferme l'évangile de saint Jean. C'est encore une faute de quitter l'autel ou de faire éteindre les cierges avant d'avoir lu le dernier évangile.

Pour bien faire les cérémonies, il faut les savoir; pour les savoir, il faut les étudier. Le prêtre devrait lire toutes les années les Rubriques de la messe. C'est le moyen de remarquer les fautes qui nous échappent si facilement dans la célébration des saints mystères.

---

#### TRAITÉ DU SACREMENT DE PÉNITENCE.

382. « La faiblesse et la fragilité de la nature humaine sont communes de tous; chacun en éprouve assez les effets en lui-même, pour que personne ne puisse ignorer la nécessité du sacrement de Pénitence. Si donc les curés doivent mesurer sur l'importance de chaque chose le soin qui est nécessaire pour l'expliquer, il est clair qu'ils ne pourront jamais en apporter assez pour traiter le sujet qui nous occupe. Le sacrement de Pénitence demande à être expliqué encore avec plus de soin que le sacrement de Baptême; parce que celui-ci ne s'administre qu'une seule fois et ne peut se réitérer, au lieu que le sacrement de Pénitence devient nécessaire et doit se renouveler, toutes les fois qu'on retombe dans le péché après le Baptême; ce qui a fait dire au concile de Trente que le sacrement de Pénitence n'est pas moins nécessaire pour le salut à ceux qui tombent après le Baptême, que le Baptême à ceux qui n'ont pas encore été régénérés. De là aussi ce mot célèbre de saint Jérôme, répété par ceux qui ont écrit sur cette matière, que la Pénitence est la *seconde planche* du salut. Lorsqu'un vaisseau échoue, il ne reste pour échapper au naufrage que la planche qu'on peut saisir. Ainsi, après avoir perdu l'innocence du Baptême, il n'y a plus, pour moyen de salut, que la *planche* du sacrement de Pénitence, sans laquelle il est impossible d'arriver au port du salut(1). »

(1) Catéchisme du Concile de Trente, de *Pœnitentiæ sacramento*, § 1.

---

#### CHAPITRE PREMIER.

##### *De la Notion et de l'Institution du sacrement de Pénitence.*

383. La Pénitence, considérée comme vertu, consiste dans la détestation et la douleur sincère des péchés qu'on a commis, avec la résolution de ne plus les commettre à l'avenir et de satisfaire à la justice de Dieu. De tout temps elle a été nécessaire au salut pour tous ceux qui s'étaient rendus coupables de quelque péché mortel : « Fuit quidem Pœnitentia universis hominibus, qui se mortali aliquid peccato inquinassent, quovis tempore ad gratiam et justitiam assequendam necessaria (1). » C'est cette Pénitence que pratiquait David, ainsi que tous les autres saints pénitents de l'ancienne loi; que Jonas prêchait aux Ninivites; que les livres saints recommandent aux pécheurs. Dans la loi de grâce, elle a pris un nouveau caractère : Jésus-Christ l'a élevée à la dignité de sacrement; il en a fait un rite sacré, dont il a confié l'exercice à ses ministres. Ainsi la Pénitence est un sacrement de la loi nouvelle, institué par Notre-Seigneur Jésus-Christ, pour la rémission des péchés commis après le Baptême.

384. Il est de foi que la Pénitence est un vrai sacrement. Jésus-Christ a donné à ses Apôtres le pouvoir de remettre et de retenir les péchés, lorsqu'il leur a dit : Recevez le Saint-Esprit : les péchés seront remis à ceux à qui vous les remettrez; ils seront retenus à ceux à qui vous les retiendrez (2). Et ce pouvoir est passé des Apôtres à leurs successeurs. Telle est la doctrine des Pères, telle est la pratique générale et constante de l'Église : « Dominus sacramentum Pœnitentiæ tunc præcipue instituit, dit le concile de Trente, cum a mortuis excitatus insufflavisset in discipulos suos, dicens : Accipite Spiritum Sanctum : Quorum remiseritis peccata, remittuntur eis; et quorum retinueritis, retenta sunt. Quo tam insigni facto, et verbis tam perspicuis, potestatem remittendi et retinendi peccata, ad reconciliandos fideles post Baptismum lapsos, Apostolis et eorum legitimis successoribus fuisse communicatam, universorum Patrum consensu semper intellexit. Et Novatianos remittendi po-

(1) Concil. Trid., sess. XIV. cap. 2. — (2) Joan. cap. 20 v. 23.